

Orientation : _____ Inclinaison : _____

Surface nette des capteurs en m² : _____

Intégré en toiture Sur toiture à pans Sur toiture plate Au sol En façade(s)

Si panneaux projetés sur une toiture à pans :

- | | | |
|---|-----|-----|
| - Installation ne dépassant pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm : | oui | non |
| - Installation ne dépassant pas du toit, vu du dessus : | oui | non |
| - Installation peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques : | oui | non |
| - Installation formant un ensemble groupé <u>ou</u> installation ne formant pas un ensemble groupé pour des raisons techniques <u>ou</u> disposition décalée en raison de la surface disponible : | oui | non |

Si panneaux projetés sur une toiture plate :

- | | | |
|---|-----|-----|
| - Installation ne dépassant pas de l'arête supérieure du toit de plus de 1.00 m : | oui | non |
| - Installation placée suffisamment loin du bord du toit pour ne pas être visible d'en bas avec un angle de vue de 45 degrés : | oui | non |
| - Installation peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques : | oui | non |

Coût du projet : _____

Documents à joindre à l'annonce

- Plan de situation (plan cadastral ou extrait du GéoPortail) signé ;
- Vue en plan de l'installation solaire (plans, schémas, photos) signée ;
- Vue en coupe et en façade (plans, schémas, photos) signée ;
- Fiche technique des panneaux, avec attestation du caractère peu réfléchissant.

Les plans doivent être datés et signés par le maître d'ouvrage et l'auteur du projet.

Date et signatures

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et l'auteur du projet attestent qu'une demande de raccordement de l'installation de production a été adressée au distributeur d'électricité, que le projet respecte les dispositions légales et autres normes applicables (not. ORNI et AEAI) et que les données introduites ci-dessus sont exactes.

Date : _____

Signature maître d'ouvrage : _____

Signature auteur du projet : _____

Signature propriétaire foncier : _____

A REMPLIR PAR LA COMMUNE

N° d'annonce : _____

Reçue le : _____

Décision

Projet dispensé de permis de construire Projet assujetti à permis de construire

Si assujetti à permis de construire : Procédure simplifiée Procédure ordinaire

Exposé des motifs : _____

Date : _____

Timbre et signature : _____

Voies de droit

Une fois notifiée, la présente décision peut faire l'objet d'une opposition par écrit auprès de l'autorité communale dans les 30 jours à compter de sa notification. L'opposition doit être motivée et comporter les éventuelles offres de preuve. La procédure d'opposition est une condition préalable à tout recours ultérieur.